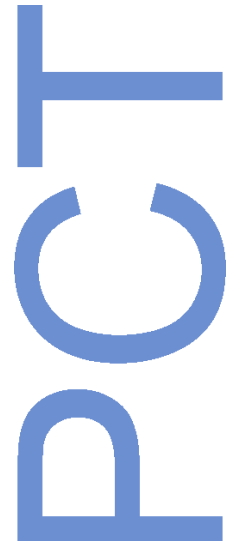




ORGANISATION
MONDIALE DE LA
PROPRIÉTÉ
INTELLECTUELLE



Le système international de brevets en 2004

Revue annuelle du PCT



La solution brevet intelligente
www.wipo.int/pct/fr

Le système international de brevets en 2004

Revue annuelle du PCT

Table des matières

Introduction	1
États contractants du PCT	2
Nombre de demandes internationales déposées en 2004.....	3
Principaux pays d'origine.....	6
Dépôts émanant de pays en développement	7
Principaux déposants	7
Le Bureau international agissant en qualité d'office récepteur	8
Dépôt électronique	8
Recherche internationale et examen préliminaire international.....	10
Langues de dépôt/langues de publication	12
Domaines techniques.....	13
Nombre d'exemplaires originaux reçus par le Bureau international en 2004	14
Séminaires et exposés sur le PCT à travers le monde	16
Principaux faits nouveaux concernant le PCT en 2004.....	16

Introduction

Le Traité de coopération en matière de brevets (PCT) représente pour les inventeurs et les industriels une voie simplifiée et avantageuse d'obtention de la protection par brevet à l'échelon international. Le dépôt d'une seule demande "internationale" de brevet selon le PCT permet de demander simultanément la protection d'une invention dans plus de 125 pays. Tant les déposants que les offices de brevets des États contractants bénéficient ainsi, à un stade précoce de la procédure, d'une évaluation de l'état de la technique pertinent et de la brevetabilité des inventions, ainsi que d'un système de publication internationale centralisé et de formalités simplifiées. Cette évaluation permet aux déposants de déterminer avec une certitude accrue s'il convient d'entamer la procédure nationale de délivrance de brevets auprès des différents offices de brevets. Elle est également très utile à ces offices de brevets lorsqu'ils doivent se prononcer sur la délivrance éventuelle d'un brevet.

L'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) a le plaisir de présenter les résultats des opérations effectuées en vertu du PCT en 2004, année au cours de laquelle le PCT a célébré le dépôt de sa millionième demande internationale.

États contractants du PCT

Au cours de l'année 2004, un nouvel État contractant est devenu lié par le PCT – Saint-Marin, le 14 décembre 2004 –, ce qui portait à 124 le nombre des États ayant adhéré au PCT au 31 décembre 2004 :

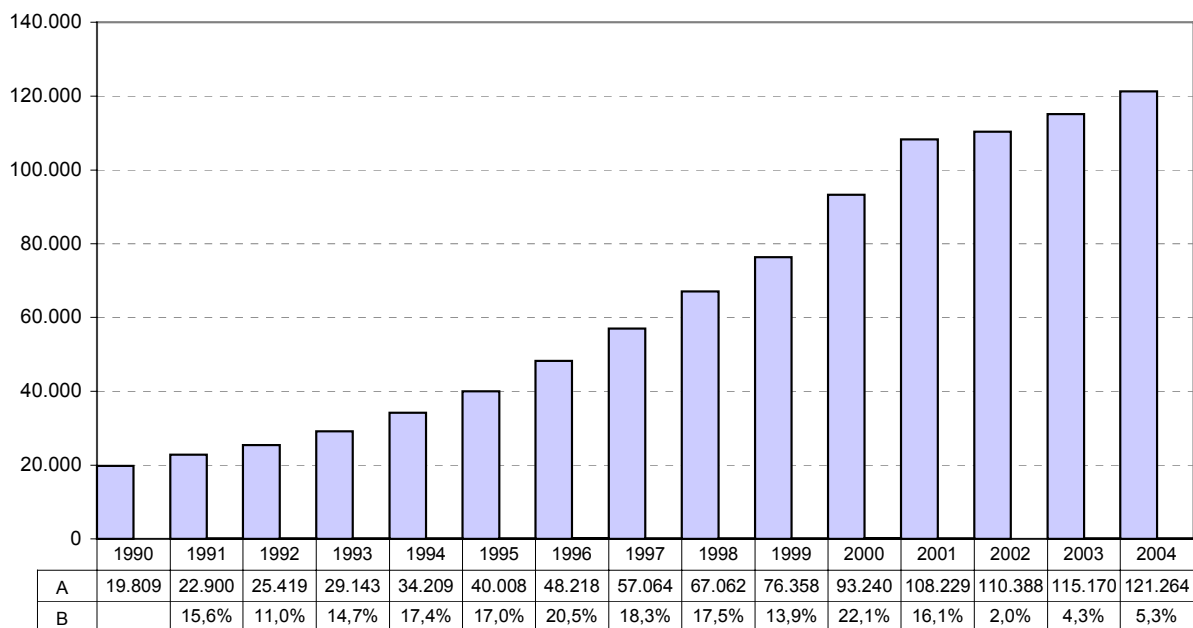
Afrique du Sud	Équateur	Luxembourg	République-Unie de
Albanie	Espagne	Madagascar	Tanzanie
Algérie	Estonie	Malawi	Roumanie
Allemagne	États-Unis d'Amérique	Mali	Royaume-Uni
Antigua-et- Barbuda	Ex-République yougoslave de	Maroc	Sainte-Lucie
Arménie	Macédoine	Mauritanie	Saint-Marin
Australie	Fédération de Russie	Mexique	Saint-Vincent-et-les Grenadines
Autriche	Finlande	Monaco	Sénégal
Azerbaïdjan	France	Mongolie	Serbie-et-Monténégro
Barbade	Gabon	Mozambique	Seychelles
Bélarus	Gambie	Namibie	Sierra Leone
Belgique	Géorgie	Nicaragua	Singapour
Belize	Ghana	Niger	Slovaquie
Bénin	Grèce	Norvège	Slovénie
Bosnie- Herzégovine	Grenade	Nouvelle-Zélande	Soudan
Botswana	Guinée	Oman	Sri Lanka
Brésil	Guinée-Bissau	Ouganda	Suède
Bulgarie	Guinée équatoriale	Ouzbékistan	Suisse
Burkina Faso	Hongrie	Papouasie-Nouvelle- Guinée	Swaziland
Cameroun	Inde	Pays-Bas	Tadjikistan
Canada	Indonésie	Philippines	Tchad
Chine	Irlande	Pologne	Togo
Chypre	Islande	Portugal	Trinité-et-Tobago
Colombie	Israël	République arabe syrienne	Tunisie
Congo	Italie	République centrafricaine	Turkménistan
Costa Rica	Japon	République de Corée	Turquie
Côte d'Ivoire	Kazakhstan	République de Moldova	Ukraine
Croatie	Kenya	République populaire démocratique de	Viet Nam
Cuba	Kirghizistan	Corée	Zambie
Danemark	Lesotho	République tchèque	Zimbabwe
Dominique	Lettonie		
Égypte	Libéria		
Émirats arabes unis	Liechtenstein		
	Lituanie		

Il convient de noter que le nombre d'États contractants ayant adhéré au PCT au 28 février 2005 est de 126, suite à l'adhésion des Comores le 3 janvier 2005 et du Nigéria le 8 février 2005. Les Comores et le Nigéria sont devenus liés par le PCT le 3 avril 2005 et le 8 mai 2005, respectivement.

Nombre de demandes internationales déposées en 2004

En 2004, 121 264 demandes internationales ont été déposées, ce qui représente une augmentation de 5,3% par rapport à 2003. Le graphique ci-après illustre l'augmentation du nombre de demandes internationales déposées depuis 1990; sur la ligne A, on observe le nombre total de demandes internationales répertoriées en fonction de la date de dépôt international, et sur la ligne B, le pourcentage d'augmentation correspondant par rapport à l'année précédente.

Nombre de demandes internationales déposées depuis 1990



Le nombre de demandes internationales déposées par pays d'origine¹ est indiqué ci-après.

Nombre et pourcentage des demandes internationales déposées en 2004, par pays d'origine

Pays d'origine ¹		Nombre de demandes	Pourcentage par rapport au nombre total de demandes
US	États-Unis d'Amérique	42.713	35,2
JP	Japon	20.167	16,6
DE	Allemagne	15.214	12,5
FR	France	5.115	4,2
GB	Royaume-Uni	5.039	4,2
NL	Pays-Bas	4.196 ²	3,5
KR	République de Corée	3.553	2,9
CH	Suisse	2.837	2,3
SE	Suède	2.831	2,3
IT	Italie	2.189	1,8

(suite page suivante)

1. Le pays d'origine d'une demande internationale est le pays du domicile du déposant qui est nommé en premier lieu dans le formulaire de requête du PCT.

2. Ce chiffre comprend deux demandes internationales dont le pays d'origine est les Antilles néerlandaises.

*Nombre et pourcentage des demandes internationales déposées en 2004,
par pays d'origine (suite)*

Pays d'origine		Nombre de demandes	Pourcentage par rapport au nombre total de demandes
CA	Canada	2.107	1,7
AU	Australie	1.846	1,5
CN	Chine	1.704	1,4
FI	Finlande	1.676	1,4
IL	Israël	1.229	1,0
DK	Danemark	1.050	0,9
BE	Belgique	831	0,7
ES	Espagne	823	0,7
AT	Autriche	713	0,6
IN	Inde	667	0,6
RU	Fédération de Russie	472	0,4
NO	Norvège	466	0,4
SG	Singapour	423	0,3
ZA	Afrique du Sud	401	0,3
NZ	Nouvelle-Zélande	342	0,3
IE	Irlande	296	0,2
BR	Brésil	278	0,2
HU	Hongrie	135	0,1
LU	Luxembourg	120	0,1
MX	Mexique	118	0,1
TR	Turquie	114	0,1
PL	Pologne	107	0,1
CZ	République tchèque	94	0,1
UA	Ukraine	87	0,1
GR	Grèce	78	0,1
HR	Croatie	76	0,1
SI	Slovénie	62	0,1
EG	Égypte	53	<0,1
PT	Portugal	48	<0,1
LI	Liechtenstein	47	<0,1
MY	Malaysie ³	45	<0,1
IS	Islande	42	<0,1
CY	Chypre	39	<0,1
SA	Arabie Saoudite ³	32	<0,1
YU	Serbie-et-Monténégro	29	<0,1
BY	Bélarus	27	<0,1
BB	Barbade	26	<0,1
SK	Slovaquie	26	<0,1
BG	Bulgarie	24	<0,1
CO	Colombie	22	<0,1
BS	Bahamas ³	20	<0,1
CU	Cuba	18	<0,1
MC	Monaco	18	<0,1
AE	Émirats arabes unis	15	<0,1
PA	Panama ³	14	<0,1

(suite page suivante)

3. Bien que cet État ne soit pas un État partie au PCT, les déposants qui en sont les nationaux ou qui y sont domiciliés (ou qui sont les nationaux de tout autre État qui n'est pas partie au PCT ou y sont domiciliés) peuvent déposer une demande internationale en vertu du PCT conjointement avec un autre déposant qui est un national d'un État partie au PCT ou qui y est domicilié.

*Nombre et pourcentage des demandes internationales déposées en 2004,
par pays d'origine (suite)*

Pays d'origine		Nombre de demandes	Pourcentage par rapport au nombre total de demandes
RO	Roumanie	14	<0,1
BM	Bermude ⁴	12	<0,1
LV	Lettonie	11	<0,1
MU	Maurice ⁴	11	<0,1
PH	Philippines	11	<0,1
AR	Argentine ⁴	10	<0,1
EE	Estonie	10	<0,1
TH	Thaïlande ⁴	10	<0,1
EC	Équateur	9	<0,1
LT	Lituanie	9	<0,1
KY	Îles Caïmanes ⁴	8	<0,1
VG	Îles Vierges britanniques ⁴	8	<0,1
CR	Costa Rica	7	<0,1
KE	Kenya	7	<0,1
MA	Maroc	7	<0,1
DZ	Algérie	6	<0,1
KZ	Kazakhstan	6	<0,1
AZ	Azerbaïdjan	5	<0,1
BZ	Belize	5	<0,1
CL	Chili ⁴	5	<0,1
GE	Géorgie	5	<0,1
ID	Indonésie	5	<0,1
SY	République arabe syrienne	5	<0,1
TN	Tunisie	5	<0,1
UY	Uruguay ⁴	5	<0,1
MK	Ex-République yougoslave de Macédoine	4	<0,1
SC	Seychelles	4	<0,1
BA	Bosnie-Herzégovine	3	<0,1
BO	Bolivie ⁴	3	<0,1
KP	République populaire démocratique de Corée	3	<0,1
KW	Koweït ⁴	3	<0,1
MD	République de Moldova	3	<0,1
MT	Malte ⁴	3	<0,1
SD	Soudan	3	<0,1
SN	Sénégal	3	<0,1
AD	Andorre ⁴	2	<0,1
AM	Arménie	2	<0,1
CK	Îles Cook ⁴	2	<0,1
CM	Cameroun	2	<0,1
LK	Sri Lanka	2	<0,1
MH	Îles Marshall ⁴	2	<0,1
VN	Viet Nam	2	<0,1
AG	Antigua-et-Barbuda	1	<0,1
AI	Anguilla ⁴	1	<0,1
AL	Albanie	1	<0,1
BI	Burundi ⁴	1	<0,1
KG	Kirghizistan	1	<0,1
LB	Liban	1	<0,1
LR	Libéria	1	<0,1
MG	Madagascar	1	<0,1

(suite page suivante)

4. Bien que cet État ne soit pas un État partie au PCT, les déposants qui en sont les nationaux ou qui y sont domiciliés (ou qui sont les nationaux de tout autre État qui n'est pas partie au PCT ou y sont domiciliés) peuvent déposer une demande internationale en vertu du PCT conjointement avec un autre déposant qui est un national d'un État partie au PCT ou qui y est domicilié.

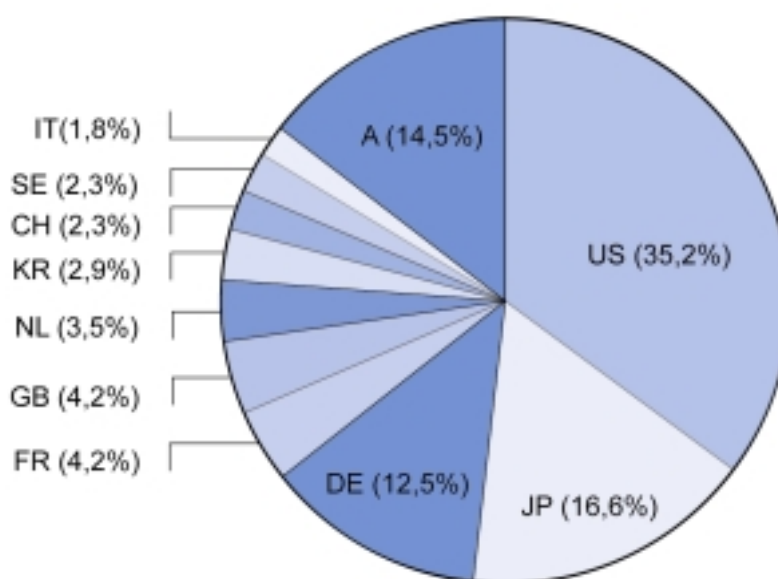
Nombre et pourcentage des demandes internationales déposées en 2004, par pays d'origine (suite)

Pays d'origine		Nombre de demandes	Pourcentage par rapport au nombre total de demandes
ML	Mali	1	<0,1
NA	Namibie	1	<0,1
PY	Paraguay ⁵	1	<0,1
QA	Qatar ⁵	1	<0,1
TT	Trinité-et-Tobago	1	<0,1
VC	Saint-Vincent-et-les Grenadines	1	<0,1
VE	Venezuela ⁵	1	<0,1
VU	Vanuatu ⁵	1	<0,1
	Inconnu	292	0,2
Total		121.264	100,0

Si les chiffres ci-dessus correspondent pour l'essentiel à des dépôts effectués auprès de l'office récepteur du pays du domicile du déposant, 21,0% de ces dépôts (25 474) ont été effectués auprès d'offices de brevets régionaux ou du Bureau international agissant en qualité d'offices récepteurs. Ce pourcentage se répartit comme suit : 15,2% auprès de l'Office européen des brevets, 5,8% auprès du Bureau international agissant en qualité d'office récepteur, et moins de 1% auprès de l'Office eurasiens des brevets, de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle et de l'Organisation régionale africaine de la propriété industrielle, respectivement.

Principaux pays d'origine

En 2004, le plus grand nombre de demandes en vertu du PCT ont émané des déposants des États-Unis d'Amérique (35,2%), suivis des déposants du Japon (16,6%), de l'Allemagne (12,5%), de la France (4,2%) et du Royaume-Uni (4,2%). Les 10 principaux pays d'origine ainsi que le pourcentage représenté par les demandes en provenance de ces derniers apparaissent dans le diagramme ci-après (A= autres pays) :



5. Bien que cet État ne soit pas un État partie au PCT, les déposants qui en sont les nationaux ou qui y sont domiciliés (ou qui sont les nationaux de tout autre État qui n'est pas partie au PCT ou y sont domiciliés) peuvent déposer une demande internationale en vertu du PCT conjointement avec un autre déposant qui est un national d'un État partie au PCT ou qui y est domicilié.

Dépôts émanant de pays en développement

En 2004, 7 268 demandes internationales ont émané des 10 principaux pays en développement (par rapport à 5 861 en 2003), réparties de la manière suivante :

Pays d'origine ⁶		Nombre de demandes
KR	République de Corée	3.553
CN	Chine	1.704
IN	Inde	667
SG	Singapour	423
ZA	Afrique du Sud	401
BR	Brésil	278
MX	Mexique	118
EG	Égypte	53
MY	Malaisie ⁷	45
BB	Barbade	26

Principaux déposants

Des données provisoires⁸ établissent le classement des 20 principaux déposants du PCT en 2004 de la manière suivante :

Classement	Déposant	Pays de résidence
1	Koninklijke Philips Electronics N.V.	NL
2	Matsushita Electric Industrial Co., Ltd.	JP
3	Siemens Aktiengesellschaft	DE
4	Nokia Corporation	FI
5	Robert Bosch GmbH	DE
6	Intel Corporation	US
7	BASF Aktiengesellschaft	DE
8	3M Innovative Properties Company	US
9	Motorola, Inc.	US
10	Sony Corporation	JP
11	Mitsubishi Denki Kabushiki Kaisha	JP
12	Telefonaktiebolaget L.M. Ericsson	SE
13	DaimlerChrysler AG	DE
14	Bayer AG	DE
15	Honeywell International Inc.	US
16	The Procter & Gamble Company	US
17	International Business Machines Corporation	US
18	Thomson Licensing S.A.	FR
19	E.I. Du Pont de Nemours and Company	US
20	Samsung Electronics Co., Ltd.	KR

6. Le pays d'origine d'une demande internationale est le pays du domicile du déposant qui est nommé en premier lieu dans le formulaire de requête du PCT.

7. Bien que cet État ne soit pas un État partie au PCT, les déposants qui en sont les nationaux ou qui y sont domiciliés (ou qui sont les nationaux de tout autre État qui n'est pas partie au PCT ou y sont domiciliés) peuvent déposer une demande internationale en vertu du PCT conjointement avec un autre déposant qui est un national d'un État partie au PCT ou qui y est domicilié.

8. Dès qu'ils seront disponibles, le classement final ainsi que le nombre total des demandes internationales déposées par chaque déposant seront publiés ultérieurement, courant 2005, dans le bulletin *PCT Newsletter* (www.wipo.int/pct/en/newslett/index.jsp).

Le Bureau international agissant en qualité d'office récepteur

En 2004, l'utilisation du Bureau international en qualité d'office récepteur (RO/IB) a poursuivi sa progression : 7 048 demandes internationales ont été reçues, ce qui représente une augmentation de 8,6% par rapport à 2003; elles émanaient de déposants de 67 pays. Sur ces 7 048 demandes, 36,5% ont été déposées sous forme électronique au moyen du logiciel PCT-SAFE et 11,5% ont bénéficié d'une procédure de sauvegarde selon laquelle les demandes internationales transmises au Bureau international en qualité d'office récepteur par un autre office récepteur conservent leur date de dépôt initiale. (Une telle procédure est appliquée, par exemple, lorsque des demandes ont été déposées auprès d'un office récepteur qui n'est pas compétent pour traiter ces demandes ou lorsqu'elles ont été déposées dans une langue qui n'est pas acceptée par cet office.)

Les 10 principaux pays d'origine des demandes internationales déposées auprès du Bureau international agissant en qualité d'office récepteur, ainsi que le pourcentage représenté par ces demandes, sont indiqués dans le tableau ci-après :

*Nombre et pourcentage des demandes internationales déposées en 2004
par les 10 principaux pays d'origine
auprès du Bureau international agissant en qualité d'office récepteur*

Pays d'origine⁹	Nombre de demandes	Pourcentage par rapport au nombre total de demandes déposées auprès du RO/IB
NL Pays-Bas	2.440	34,6
US États-Unis d'Amérique	712	10,1
FI Finlande	495	7,0
IT Italie	490	7,0
DE Allemagne	443	6,3
CH Suisse	339	4,8
FR France	300	4,3
ZA Afrique du Sud	263	3,7
IN Inde	251	3,6
CA Canada	172	2,4
Tous les autres pays	1.143	16,2
Total	7.048	100,0

Dépôt électronique

Le dépôt électronique est accessible à tous les déposants depuis le 12 février 2004, date à laquelle le Bureau international, agissant en qualité d'office récepteur qui accepte le dépôt de demandes internationales de déposants de tous les États parties au PCT, a annoncé qu'il était disposé à recevoir et à traiter toute demande internationale, conforme aux exigences requises, déposée sous forme électronique. Dans le même temps, la composante office récepteur de PCT-SAFE était déployée afin d'offrir le support technique nécessaire à cet événement, marquant ainsi l'achèvement du déploiement du système de dépôt électronique au moyen de PCT-SAFE (voir ci-après des informations complémentaires sur PCT-SAFE).

9. Le pays d'origine d'une demande internationale est le pays du domicile du déposant qui est nommé en premier lieu dans le formulaire de requête du PCT.

Il est aussi devenu possible en 2004 de déposer des demandes internationales sous forme électronique auprès des offices suivants : l'Office coréen de la propriété intellectuelle, l'Office des brevets du Japon, l'Office des brevets du Royaume-Uni, l'Office espagnol des brevets et des marques, l'Office national des brevets et de l'enregistrement (Finlande) agissant en qualité d'offices récepteurs. Au cours de cette même année, 17 414 demandes internationales ont été déposées sous forme électronique; elles se répartissent comme suit :

Nombre de demandes internationales déposées sous forme électronique en 2004

Office récepteur	Date à laquelle le dépôt électronique est devenu possible	Nombre de dépôts
JP Office des brevets du Japon	28 avril 2004	7.993
EP Office européen des brevets	1 ^{er} novembre 2002	3.745
IB Bureau international agissant en qualité d'office récepteur	12 février 2004	2.572
KR Office coréen de la propriété intellectuelle	1 ^{er} janvier 2004	1.995
FR Institut national de la propriété industrielle (France)	29 avril 2003	772
FI Office national des brevets et de l'enregistrement (Finlande)	1 ^{er} janvier 2004	194
ES Office espagnol des brevets et des marques	15 janvier 2004	96
GB Office des brevets du Royaume-Uni	9 août 2004	47
Total		17.414

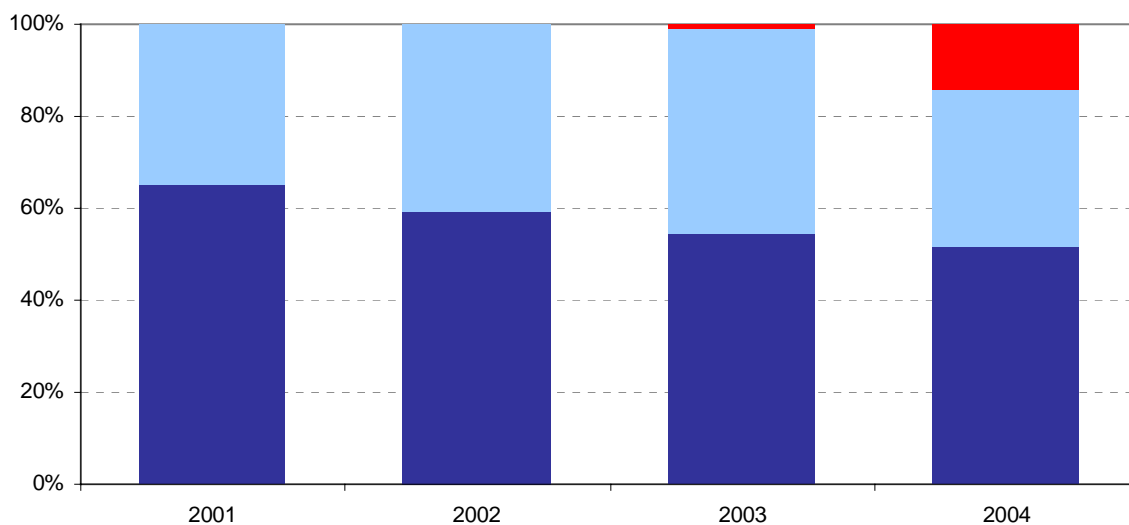
PCT-EASY/PCT-SAFE

Depuis le 1^{er} janvier 2004, le logiciel PCT-SAFE (Secure Applications Filed Electronically), qui permet au déposant d'établir et de déposer sous forme électronique une demande PCT complète (la description, les revendications et l'abrégé ainsi que le formulaire de requête), est disponible (il ne l'était auparavant que pour un nombre limité d'utilisateurs du PCT participant à un programme d'essai pilote). Dans le même temps, le logiciel PCT-EASY (Electronic Application SYstem) n'était plus distribué sous la forme d'un logiciel distinct et les fonctionnalités de PCT-EASY étaient intégrées dans le logiciel PCT-SAFE. Pour plus de renseignements, il convient de consulter le bulletin *PCT Newsletter* n° 02/2004, page 2, disponible à l'adresse suivante :

www.wipo.int/edocs/pctndocs/en/2004/pct_news_2004_2.pdf

Fin 2004, 72 offices récepteurs au total étaient disposés à accepter le dépôt de demandes internationales contenant des requêtes établies à l'aide des fonctionnalités de PCT-EASY contenues dans le logiciel PCT-SAFE, accompagnées de disquettes PCT-EASY. Bien que les déposants continuent de bénéficier de la possibilité d'établir des formulaires de requête PCT sous forme électronique à l'aide des fonctionnalités de PCT-EASY, on a constaté une baisse de leur utilisation par rapport à 2003 – sur 121 264 demandes internationales déposées en 2004, 41 358 (34,1%) contenaient une requête établie à l'aide de PCT-EASY (par rapport à 44,6% en 2003). Cette baisse peut s'expliquer par le fait que de plus en plus de déposants déposent désormais leurs demandes PCT entièrement sous forme électronique (14,4% des demandes déposées en 2004 par rapport à 1,0% en 2003). Le graphique ci-dessous illustre l'évolution, depuis 2001, de la répartition entre le dépôt sur papier, le dépôt sur papier accompagné du formulaire de requête établi sous forme électronique sur disquette au moyen des fonctionnalités PCT-EASY, et le dépôt entièrement électronique.

*Demandes internationales déposées uniquement sur papier,
sur papier avec une requête établie à l'aide de PCT-EASY
et entièrement sous forme électronique*



■ % papier seulement ■ % PCT-EASY + papier ■ % dépôt électronique

Des informations concernant le dépôt de demandes internationales sous forme électronique sont disponibles (en anglais) sur le site Internet de PCT-SAFE à l'adresse suivante :

www.wipo.int/pct-safe/en/

Recherche internationale et examen préliminaire international

Le 26 juillet 2004, l'Office de la propriété intellectuelle du Canada a commencé à exercer les fonctions d'administration chargée de la recherche internationale et d'administration chargée de l'examen préliminaire international; fin 2004, 11 offices exerçaient donc les fonctions d'administration chargée de la recherche internationale et d'administration chargée de l'examen préliminaire international¹⁰.

Recherche internationale

Le tableau ci-après indique le nombre de demandes internationales qui ont fait l'objet, en 2004, d'une procédure de recherche internationale au sein de chaque administration chargée de la recherche internationale :

10. L'Office national des brevets et de l'enregistrement (Finlande) a aussi commencé à exercer les fonctions d'administration chargée de la recherche internationale et d'administration chargée de l'examen préliminaire international le 1er avril 2005, portant à 12 le nombre d'offices exerçant désormais les fonctions d'administration chargée de la recherche internationale et d'administration chargée de l'examen préliminaire international.

Administration chargée de la recherche internationale		Nombre de demandes	Pourcentage par rapport au nombre total de demandes
EP	Office européen des brevets	62.588	51,6
US	États-Unis d'Amérique	26.246	21,6
JP	Japon	18.691	15,4
SE	Suède	3.398	2,8
KR	République de Corée	3.203	2,6
AU	Australie	2.503	2,1
CN	Chine	1.647	1,4
CA	Canada	827 ¹¹	0,7
AT	Autriche	802	0,7
ES	Espagne	769	0,6
RU	Fédération de Russie	568	0,5
Total		121.242	100,0

Examen préliminaire international

En 2004, le dépôt de demandes d'examen préliminaire international a poursuivi la tendance à la baisse amorcée ces dernières années – une diminution de près de 40% avait été constatée en 2003. Cette baisse est principalement due à la modification du délai fixé pour l'ouverture de la phase nationale, en vigueur depuis avril 2002, qui a eu pour conséquence une réduction du nombre de déposants qui présentent une demande d'examen préliminaire international aux fins de prolonger le délai applicable pour l'ouverture de la phase nationale. Le tableau ci-après indique le nombre de demandes internationales qui ont fait l'objet, en 2004, d'une procédure d'examen préliminaire international au sein de chaque administration chargée de l'examen préliminaire international.

Administration chargée de l'examen préliminaire international		Nombre de demandes d'examen préliminaire international présentées	Pourcentage par rapport au nombre total de demandes d'examen préliminaire international
EP	Office européen des brevets	21.341	54,4
US	États-Unis d'Amérique	8.951	22,8
JP	Japon	4.187	10,7
SE	Suède	1.615	4,1
AU	Australie	1.248	3,2
KR	République de Corée	924	2,4
CN	Chine	500	1,3
RU	Fédération de Russie	156	0,4
AT	Autriche	144	0,4
ES	Espagne	128	0,3
CA	Canada	0 ¹¹	0,0
Total		39.194	100,0

11. L'Office de la propriété intellectuelle du Canada exerce les fonctions d'administration chargée de la recherche internationale et d'administration chargée de l'examen préliminaire international depuis le 26 juillet 2004 seulement, en ce qui concerne les demandes internationales déposées à compter de cette date.

Langues de dépôt/langues de publication

En 2004, les demandes internationales ont été déposées dans les langues suivantes :

Langue de dépôt ¹²	Nombre de demandes	Pourcentage par rapport au nombre total de demandes
anglais	76.615	63,2
japonais	18.261	15,1
allemand	14.578	12,0
français	4.439	3,7
coréen	2.095	1,7
chinois	1.428	1,2
espagnol	841	0,7
suédois	642	0,5
italien	632	0,5
russe	538	0,4
néerlandais	501	0,4
finnois	354	0,3
norvégien	140	0,1
danois	126	0,1
turc	22	<0,1
hongrois	14	<0,1
slovène	13	<0,1
croate	12	<0,1
tchèque	7	<0,1
slovaque	4	<0,1
portugais	2	<0,1
Total	121.264	100,0

En 2004, 112 558 demandes internationales ont fait l'objet d'une publication dans l'une des sept langues de publication, comme indiqué dans le tableau suivant :

Langue de publication	Nombre de demandes	Pourcentage par rapport au nombre total de demandes
anglais	75.106	66,7
japonais	16.835	15,0
allemand	13.999	12,4
français	4.254	3,8
chinois	1.096	1,0
espagnol	758	0,7
russe	510	0,4
Total	112.558	100,0

12. Une demande internationale déposée dans une langue autre qu'une des langues de publication prévues par le PCT est publiée sous forme de traduction dans une langue de publication (voir le tableau ci-après).

Domaines techniques

Chaque demande internationale est classée en fonction de la classification internationale des brevets (CIB), qui établit le domaine technique auquel se rapporte l'invention. Le tableau ci-après illustre la répartition des demandes PCT publiées en 2004 selon les 15 classes principales de la CIB et établit une comparaison entre chaque total et le total correspondant en 2003. Pour plus de renseignements sur la CIB, il convient de consulter le site Internet de l'OMPI à l'adresse suivante :

www.wipo.int/classifications/ipc/fr/

Les 15 classes principales de la Classification internationale des brevets auxquelles appartenaient les demandes PCT publiées en 2004

Description	Sous-classe de la CIB	2003	2004 (est.) ¹³	2004 (%) ¹³	2004 (progrès-sion) ¹³
Préparations à usage médical, dentaire ou pour la toilette	A61K	7.099	6.715	6,0%	-5,4%
Traitement électrique de données numériques	G06F	7.053	6.152	5,5%	-12,8%
Chimie organique – composés hétérocycliques	C07D	2.657	3.299	2,9%	24,2%
Transmission d'information numérique p. ex. communication télégraphique	H04L	3.011	3.254	2,9%	8,1%
Dispositifs à semi-conducteurs; dispositifs électriques à l'état solide non prévus ailleurs	H01L	2.971	3.199	2,8%	7,7%
Recherche ou analyse des matériaux par détermination de leurs propriétés chimiques ou physiques	G01N	2.922	2.856	2,5%	-2,3%
Diagnostic; chirurgie; identification	A61B	2.423	2.447	2,2%	1,0%
Micro-organismes ou enzymes; compositions les contenant	C12N	2.523	2.138	1,9%	-15,3%
Transmission d'images, p.ex. télévision	H04N	2.065	1.924	1,7%	-6,8%
Chimie organique – Composés acycliques ou carbocycliques	C07C	1.527	1.563	1,4%	2,3%
Enregistrement de l'information basé sur un mouvement relatif entre le support d'enregistrement et le transducteur	G11B	1.228	1.528	1,4%	24,5%
Filtres implantables dans les vaisseaux sanguins; prothèses; dispositifs d'orthopédie, de soins ou de contraception; fomentation; traitement ou protection des yeux ou des oreilles; bandages, pansements ou garnitures absorbantes; nécessaires de premier secours	A61F	1.534	1.522	1,4%	-0,8%
Transmission	H04B	1.573	1.522	1,4%	-3,3%
Éléments, systèmes ou appareils optiques	G02B	1.609	1.497	1,3%	-7,0%
Sélection	H04Q	1.431	1.438	1,3%	0,5%
Autres		68.357	71.504	63,5%	4,6%
Total		109.983	112.558	100,0	

13. Les chiffres de 2004 relatifs à chaque catégorie sont estimatifs étant donné qu'un nombre important de demandes internationales n'étaient pas classées à la date de la publication.

Nombre d'exemplaires originaux¹⁴ reçus par le Bureau international en 2004

En 2004, le Bureau international de l'OMPI a reçu 123 271 exemplaires originaux. Le tableau ci-après indique le nombre d'exemplaires originaux reçus par le Bureau international entre 2000 et 2004 ainsi que le pourcentage de demandes déposées auprès de chaque office récepteur par rapport au nombre total de demandes déposées en 2004.

Nombre d'exemplaires originaux reçus par le Bureau international entre 2000 et 2004

Office récepteur auprès duquel des demandes ont été déposées	2000	2001	2002	2003	2004	% 2004
US États-Unis d'Amérique	37.968	39.734	44.275	38.740	43.562	35,3
JP Japon	9.349	11.777	13.515	16.694	19.887	16,1
EP Office européen des brevets	12.683	14.518	15.938	14.769	19.291	15,6
IB Bureau international	1.977	2.676	5.912	6.308	7.127	5,8
GB Royaume-Uni	5.029	5.666	5.564	5.451	5.538	4,5
FR France	3.199	4.046	3.935	3.761	3.725	3,0
KR République de Corée	1.511	2.313	2.548	2.935	3.211	2,6
DE Allemagne	4.327	5.084	5.062	4.215	3.067	2,5
SE Suède	2.722	3.102	2.463	2.091	2.021	1,6
CA Canada	1.477	1.884	2.065	1.954	1.870	1,5
AU Australie	1.609	1.736	1.753	1.715	1.802	1,5
CN Chine	554	1.643	1.088	1.136	1.499	1,2
IL Israël	869	1.141	1.111	1.116	1.199	1,0
FI Finlande	1.114	1.173	1.089	1.031	982	0,8
DK Danemark	722	850	884	904	939	0,8
NL Pays-Bas	883	964	888	957	880	0,7
IT Italie	533	628	864	754	786	0,6
CH Suisse	685	751	732	857	754	0,6
ES Espagne	477	502	620	668	659	0,5
RU Fédération de Russie	580	520	596	509	575	0,5
AT Autriche	332	415	355	379	457	0,4
SG Singapour	213	258	304	308	422	0,3
NO Norvège	448	504	497	420	405	0,3
IN Inde	117	263	233	388	390	0,3
NZ Nouvelle-Zélande	261	277	298	291	342	0,3
BR Brésil	139	182	195	209	250	0,2
BE Belgique	151	216	200	226	203	0,2
IE Irlande	155	176	174	156	180	0,2
ZA Afrique du Sud	200	177	188	195	140	0,1
PL Pologne	100	105	99	138	127	0,1
HU Hongrie	138	127	145	139	122	0,1
MX Mexique	58	94	116	115	96	<0,1
CZ République tchèque	91	77	71	76	95	<0,1
UA Ukraine	44	46	57	69	85	<0,1
TR Turquie	67	68	76	96	66	<0,1
HR Croatie	49	53	62	70	62	<0,1
GR Grèce	43	48	69	63	56	<0,1
EG Égypte	0	0	0	11	54	<0,1
SI Slovénie	30	39	31	49	42	<0,1
PT Portugal	12	28	20	19	29	<0,1

(suite page suivante)

14. L'exemplaire original est l'exemplaire de la demande internationale transmis, en vertu de l'article 12 du PCT, au Bureau international par l'office récepteur (y compris le Bureau international agissant en qualité d'office récepteur).

Nombre d'exemplaires originaux reçus par le Bureau international entre 2000 et 2004 (suite)

Office récepteur auprès duquel des demandes ont été déposées	2000	2001	2002	2003	2004	% 2004
YU Serbie-et-Monténégro	22	31	30	34	28	<0,1
BG Bulgarie	29	21	30	44	26	<0,1
BY Bélarus	7	16	5	16	25	<0,1
IS Israël	13	23	20	36	20	<0,1
CU Cuba	5	9	13	18	18	<0,1
SK Slovaquie	26	27	22	23	18	<0,1
RO Roumanie	26	28	13	22	14	<0,1
PH Philippines	0	3	25	11	13	<0,1
LV Lettonie	4	9	8	9	11	<0,1
LT Lituanie	1	2	7	5	9	<0,1
AZ Azerbaïdjan	2	1	1	1	8	<0,1
CR Costa Rica	7	4	6	4	8	<0,1
EE Estonie	5	8	10	7	7	<0,1
CY Chypre	4	3	2	4	6	<0,1
EC Équateur	0	0	3	5	6	<0,1
KZ Kazakhstan	5	6	14	9	6	<0,1
DZ Algérie	3	4	3	4	4	<0,1
GE Géorgie	4	5	8	4	4	<0,1
KE Kenya	0	0	0	0	4	<0,1
MA Maroc	0	0	6	5	4	<0,1
SY République arabe syrienne	0	0	0	0	4	<0,1
BA Bosnie-Herzégovine	4	4	7	6	3	<0,1
EA Office eurasien des brevets	7	5	12	5	3	<0,1
MK Ex-République yougoslave de Macédoine	3	3	6	2	3	<0,1
OA Organisation africaine de la propriété intellectuelle	0	0	0	2	3	<0,1
TN Tunisie	0	0	1	1	3	<0,1
VN Viet Nam	1	0	2	6	3	<0,1
AM Arménie	5	15	4	3	2	<0,1
KP République populaire démocratique de Corée	0	0	0	0	2	<0,1
MD République de Moldova	2	0	1	2	2	<0,1
SD Soudan	5	4	1	2	2	<0,1
TT Trinité-et-Tobago	0	1	0	1	2	<0,1
AP Organisation régionale africaine de la propriété industrielle	1	1	3	0	1	<0,1
KG Kirghizistan	0	0	0	1	1	<0,1
MC Monaco	1	0	0	2	1	<0,1
ID Indonésie	4	4	6	1	0	<0,1
UZ Ouzbékistan	2	0	2	0	0	<0,1
Total	91.114	104.098	114.363	110.277	123.271	100,0

Séminaires et exposés sur le PCT à travers le monde

Des fonctionnaires du Bureau international ont donné à environ 9 650 utilisateurs et utilisateurs potentiels du système du PCT quelque 140 séminaires et exposés traitant de l'utilisation et des avantages du PCT et de l'intérêt d'y adhérer, dans les langues suivantes : allemand, anglais, arabe, coréen, espagnol, finnois, français, japonais et russe. Ces séminaires et exposés se sont tenus dans les pays suivants :

Albanie, Allemagne, Autriche, Brésil, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Inde, Indonésie, Japon, Malte, Mauritanie, Niger, Norvège, Pays-Bas, République de Corée, Royaume-Uni, Sénégal, Serbie-et-Monténégro, Suède, Suisse.

Parmi ces séminaires et exposés, 17 étaient des exposés spécialisés sur le dépôt électronique, par exemple sur l'utilisation du logiciel PCT-SAFE, donnés à quelque 510 personnes.

En 2004, le Bureau du PCT (OPCT) de l'OMPI s'est doté d'un nouveau système de vidéoconférence permettant un dialogue aisé, face à face entre ledit bureau et les utilisateurs du PCT, que ces derniers soient des déposants ou des représentants officiels des offices de brevets ou des administrations en vertu du PCT.

Principaux faits nouveaux concernant le PCT en 2004

Des informations détaillées sur certains des principaux faits nouveaux concernant le PCT en 2004 ont été publiées dans le bulletin *PCT Newsletter*, disponible sur le site Internet du PCT à l'adresse suivante :

www.wipo.int/pct/en/newslett/year.jsp

Il convient de consulter, en particulier, les rubriques relatives aux sujets suivants :

- Entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2004, des modifications du règlement d'exécution du PCT qui ont apporté un certain nombre de modifications au système du PCT, soit un nouveau système de désignation automatique, un nouveau système renforcé de recherche internationale et d'examen préliminaire international, un nouveau délai pour la présentation d'une demande d'examen préliminaire international, un assouplissement des exigences en matière de signature et des modifications concernant les taxes du PCT (n^{os} 11/2003 et 12/2003);
- L'ouverture de la phase nationale dans un délai de 30 mois à compter de la date de priorité est désormais possible pour **tous les États contractants du PCT** après le retrait par la Serbie-et-Monténégro de la notification d'incompatibilité de sa législation nationale avec l'article 22.1) du PCT; les six offices désignés restants qui n'ont pas encore retiré la notification d'incompatibilité en ce qui les concerne sont des offices qui peuvent également être désignés aux fins d'une protection régionale en vertu de laquelle le délai d'ouverture de la phase régionale en vertu de l'article 22.3) du PCT est de 31 mois (n^o 08/2004);
- Réception par l'OMPI de nombreuses notifications de renonciation à l'exigence de la remise d'un pouvoir suite à l'entrée en vigueur des nouvelles règles 90.4.d) et 90.5.c) du PCT, qui permettent aux offices récepteurs, aux administrations chargées de la recherche internationale, aux administrations chargées de l'examen préliminaire international et au Bureau international de renoncer à l'exigence selon laquelle un pouvoir distinct ou général doit leur être remis (voir en particulier les n^{os} 01/2004 et 12/2004). Une liste des offices et administrations qui ont notifié une telle renonciation, de même que des informations

relatives aux conditions particulières dans lesquelles un pouvoir peut continuer d'être exigé, sont disponibles à l'adresse suivante :

www.wipo.int/pct/en/texts/pdf/p_a_waivers.pdf

- Progression du dépôt électronique et du traitement des demandes internationales (n^{os} 02/2004 (Bureau international et en général), 05/2004 (Japon) et 08/2004 (Royaume-Uni));
- Disponibilité, depuis février 2004, d'une version améliorée de la Gazette électronique du PCT qui contient des données relatives aux demandes PCT publiées (n^o 03/2004);
- Lancement par le Bureau international de la nouvelle application relative aux documents de priorité électroniques (E-Pdoc) lui permettant de recevoir, traiter et communiquer les documents de priorité qui lui sont soumis sous forme électronique (n^o 12/2004);
- Accès facilité aux statistiques du PCT grâce au nouveau rapport mensuel des données statistiques sur les activités du PCT publié sur le site Internet du PCT (www.wipo.int/pct/fr/statistics/index.html) (n^o 08/2004);
- Lancement, en décembre 2004, de la galerie des inventions et inventeurs les plus remarquables (www.wipo.int/pct/en/inventions/) (n^o 01/2005);
- Sixième session du Groupe de travail sur la réforme du PCT (n^o 06/2004);
- Dixième session de la Réunion des administrations internationales selon le PCT (n^o 10/2004);
- Trente-troisième session de l'Assemblée de l'Union du PCT (y compris les modifications du règlement d'exécution qui sont entrées en vigueur le 1^{er} avril 2005) (n^o 10/2004).